

Interpellation présentée par le député:

M. Sami Kanaan

Date de dépôt: 17 mars 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Police genevoise : y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Le 27 août 2004, à l'issue d'un long débat (et près de 18 mois de travaux de commission !), le Grand Conseil votait non seulement le PL 8887 modifiant la loi sur la police, mais aussi la motion M 1588, à une très large majorité. Cette motion récapitulait un certain nombre de sujets très importants qui n'avaient pas pu être traités dans le cadre du PL 8887 mais sur lesquels le Grand Conseil souhaitait que le Conseil d'Etat agisse dès que possible, d'accord avec les milieux concernés. La motion concluait par une double invite très claire :

- *« à poursuivre la réflexion engagée et à présenter de nouvelles propositions en tenant compte des éléments présentés dans le considérants de cette motion en vue notamment ;*
- *de présenter au grand Conseil un rapport sur les mesures prises ou envisagées au plus tard pour le début 2005. »*

A ce jour le Grand Conseil n'a aucune nouvelle à ce sujet. L'argument selon lequel le Conseil d'Etat a (selon la LPRGC) 6 mois pour répondre à une motion, s'il est formellement pertinent, est politiquement inacceptable au regard des enjeux qui caractérisent ce dossier. De plus, la démission récente du chef de la police, officiellement pour raisons de santé, n'est pas de nature à rassurer le Parlement sur la gestion actuelle de la réforme de la police ; il est surprenant de constater le silence presque assourdissant du Conseil d'Etat au sujet de cette démission, ses raisons, et sur les mesures à prendre pour remplacer le chef démissionnaire.

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de répondre dans les meilleurs délais à la M-1588 et de préciser sa position sur la démission de M. Rechsteiner ainsi que sur son remplacement, aussi bien intérimaire que permanent.